

**Direction : Direction Générale**

**Secrétariat Général**

**REF : SECGEN2007011**

**Signataire : MG/PC**

**OBJET : Marchés d'assurance : convention constitutive du groupement de commandes**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2121-29,

Vu le Code des Marchés Publics approuvé par décret 2006-675 du 1<sup>er</sup> août 2006, notamment son article 8,

Vu le projet de convention constitutive de groupement de groupement de commandes pour la passation de marchés d'assurance avec comme coordonnateur la Communauté d'Agglomération PLAINE COMMUNE,

Considérant l'intérêt pour la ville d'adhérer au groupement de commandes pour la mise en œuvre des marchés d'assurances,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

ARTICLE DEUX: Procède à l'élection parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la Commune d'Aubervilliers pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes:

- M. Eric PLEE, membre titulaire
- M. Jacques MONZAUGE, membre suppléant

ARTICLE UN : Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en œuvre des marchés d'assurances et autorise le maire à la signer.

ARTICLE TROIS : Autorise le Maire à signer les marchés issus de la procédure de passation.

Le Maire